

N° du Manuel Santé Sécurité Environnement: N°2 Formations CQP C site de l'Île Aux Pies

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : MAIRIE DE BAINS SUR OUST- 35600

Adresse :

Site de l'Île Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust

- Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W

Accès par le haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

- Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W

N° Téléphone : 02 99 42 57 46

E-mail : contact@positivformation.com

Représentant de l'employeur : HACHEZ Cédric, PERREUL Romain

Nature des opérations : Formation CQP Cordiste

Date de début :

Date de fin :

Effectif prévu sur le chantier : 8 stagiaires pour les CQP Cordiste

Horaires de travail : 8h30/17h30

Durée probable : 1 jour

Nombre d'heures : 7h

Secteur d'intervention : Secteur (Principal) site d'escalade de l'Île Aux Pies 35600 Bains-sur-Oust

Coordonnées GPS 47°70'82.1"N 2°11'77.6"W

L'inspection commune préalable a eu lieu le : votre entrée en stage

ACCES AUX LIEUX D'INTERVENTION

Véhicules : stationnement des véhicules sur le parking réservé aux visiteurs
1 véhicule 7 places pour vos déplacements en site extérieur

Itinéraire : Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

Piétons : Accès par les zones piétonnes

Itinéraire : Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust

ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'ACCIDENT (Article R. 4512-8)

N° de téléphone intérieur à appeler en cas d'accident : SO

N° de téléphone extérieur : 18

Conduite à tenir en cas d'accident d'un stagiaire ou du Formateur

Nom du (des) SST : Le formateur en charge du groupe ainsi que tous les stagiaires

Donnez l'alarme en appelant les secours.

Protégez la victime.

Écartez les curieux.

Ne donnez ni aliments ni boissons.

Ne déplacez pas la victime, sauf s'il y a risque de nouvel accident.

Couvrez chaudement la victime en utilisant couverture ou vêtement.

Parlez à la victime, et tenez-lui la main.

Attendez les secours

Conduite à tenir en cas d'incendie

Nom du responsable incendie : PERREUL/TRUDEL/MICAULT

Donnez l'alarme et prévenir le responsable

Faire évacuer les lieux

Prévenir les pompiers

Regroupez-vous au point de rassemblement extérieur : Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust Emplacement stationnement véhicule 7 places

N° des pompiers : 18 ou 112

N° du SAMU : 15

N° Gendarmerie : 17

EMPLACEMENT DU DSA : 4 Le Bois Borgne 35600 Bains-sur-Oust

EMPLACEMENT PHARMACIE : Dans le sac à dos du Formateur

INSTALLATIONS SANITAIRES ET LOCAUX DE RESTAURATIONS (Art R. 4513-8)

	Situation	Conditions d'utilisation
Vestiaires	- Homme : vestiaires camion 7 places - Femme : vestiaires camion 7 places	Quotidien
Sanitaires	- 2 blocs (femme, homme) près du parking visiteur Le Bois Borgne	Quotidien
Réfectoire	- Déjeuné sur place (type pique-nique) au pied du site	De 12h à 14h
Douches	- Bloc sanitaire étage BAT A chez Positiv 'Formation - Vestiaires BAT B chez Positiv 'Formation	Si besoin au retour sortie extérieure
Espace fumeur	- Interdiction de fumer par arrêté municipal	Quotidien

Le site doit rester propre, vierge de tous passages, les déchets devront être ramassés, triés et les poubelles déposées dans des containers prévus à cet effet.

MESURES À PRENDRE SUR LE TERRAIN

Informations à porter à la connaissance des Stagiaires du centre de formation

N°	Objet		
1	Lieux de travail ▶ Délimitation des zones d'interventions (moyens) ▶ Communication ▶ voies d'accès	Secteur (Principal) Sur tout le site Par le haut du site (Principal) : lieu-dit Le Hardais	Laissez les voies d'accès libres et sécurisées 3 Talkies Walkies disponibles
2	Zones à risques simultanés ▶ Matérialisation des zones ▶ Moyens à mettre en place	Un balisage doit être mis en place lors des phases de co-activité, un découpage du site Principal (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours. Les formateurs sont responsables de leurs sessions et mettront tout en œuvre pour ne pas générer de risques notamment lors des phases de déplacements de charges et d'évolution en surplomb. Balisage de séparation de zone, création de zones d'exclusion et de cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours.	Mise en place des EPC adaptés, (rubalises...) Mise en place des EPI adaptés, à minima au sol pour les visiteurs, grimpeurs et stagiaires le port du casque et des chaussures de sécurité est obligatoire dans la zone balisée
3	Zones de stockage ▶ Désignation des emplacements ▶ Itinéraires d'accès ▶ Balisage	SO	SO

Notice SSE

La Notice SSE est un document à disposition des formateurs, des stagiaires, de France Travaux sur Cordes et des autorités compétentes. L'objectif est de formaliser une analyse globale du site en précisant les règles d'hygiène et de sécurité par l'identification des risques spécifiques, des ancrages, etc. Rédigé par l'OF pour chacun de ses Plateaux techniques, ce document est affiché sur les sites clos privatisés et à disposition sur les sites extérieurs. Il est également présenté aux stagiaires sur site dans un but pédagogique.

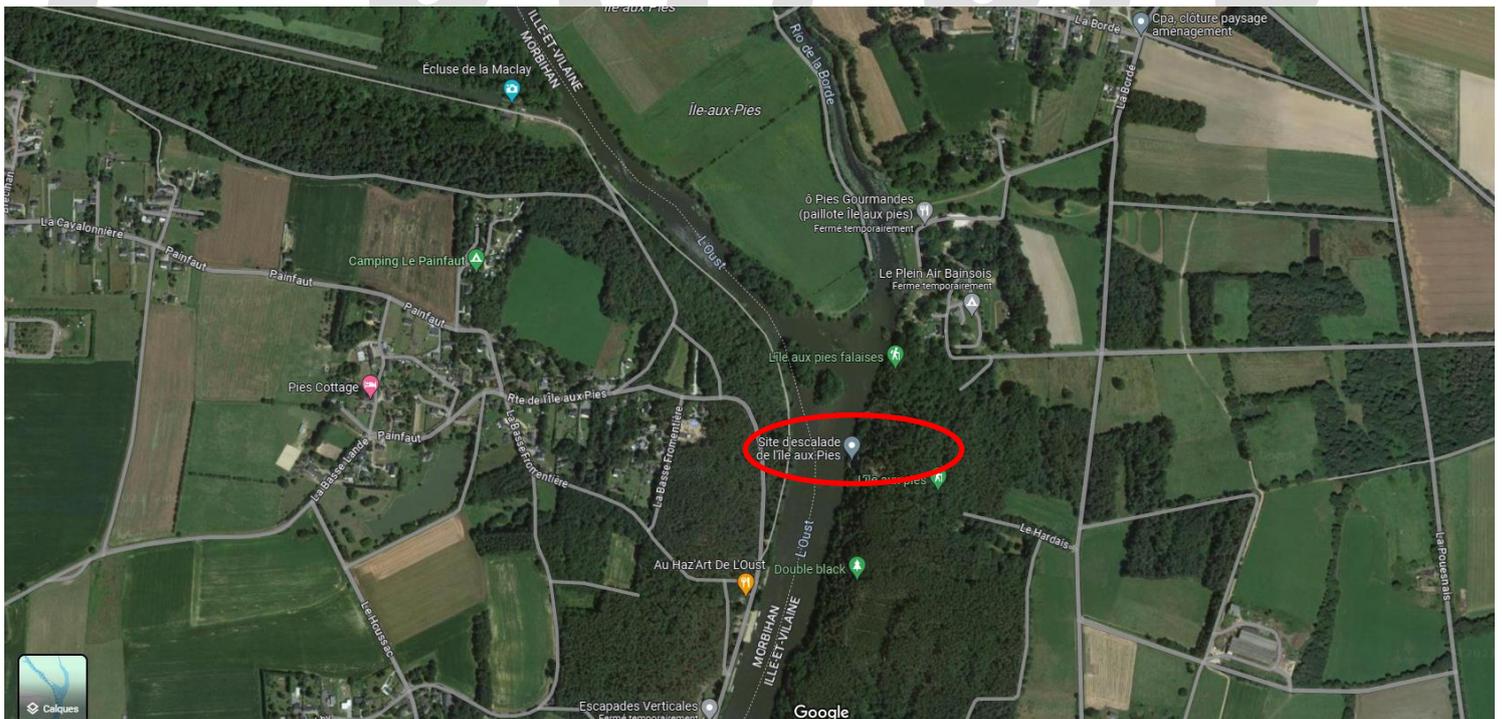
Il se décline suivant les éléments listés ci-dessous :

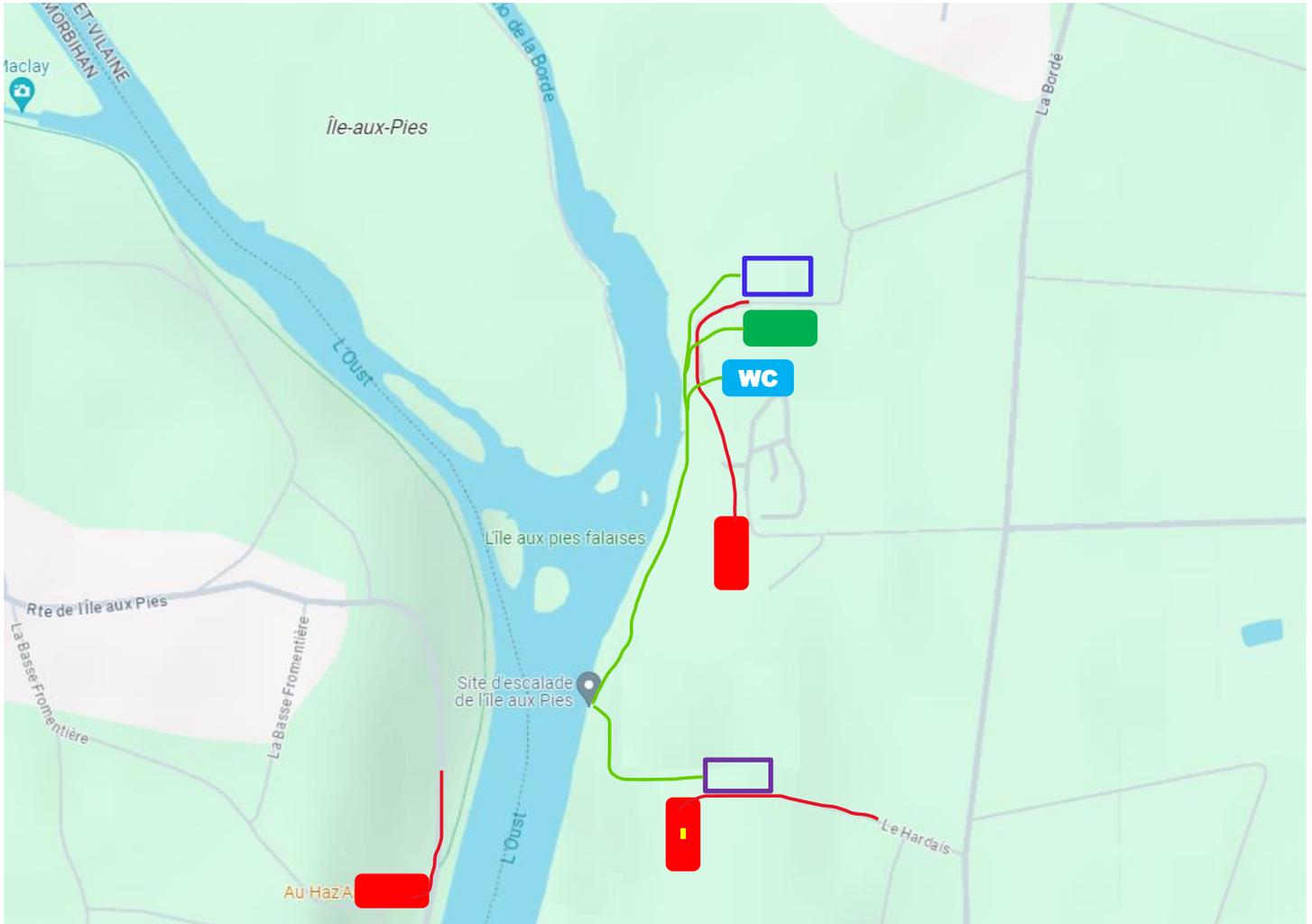
- Plan général d'accès avec l'adresse complète (à défaut le nom de la commune) et les coordonnées GPS
 - Plan du site avec l'identification et la localisation des :
 - zone(s) de stationnement des véhicules et plan de circulation piétonne
 - aires de repos, repas, toilettes, vestiaires et autres points d'eau
 - point(s) de rassemblement
 - accès des véhicules de secours à laisser libre et ouvert (barrière, gestion des stationnements, etc.)
 - aire(s) de stationnement des véhicules de secours ou de la DZ hélico
 - zone(s) utilisée(s) pour la formation et leur accès en hauteur
 - hauteurs des zones d'évolution
 - zone(s) de danger objectif
 - zone(s) interdite(s) d'accès
 - accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur (main-courante, corde de sécurité, etc.)
 - calepinage des ancrages de tête (goujons, scellement, arbres utilisables en tête de falaise, etc.)
 - Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calcul
- Nota : pour les arbres, spécifiez le diamètre en fonction de l'essence, la distance du bord de falaise, les points à vérifier visuellement (enracinement, vitalité, exposition aux vents violents, etc.)
- Les consignes relatives à l'évacuation du site, au plan de secours et aux mesures à prendre en cas d'accident du formateur
 - Les séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant (par exemple la présence de 2 formateurs pour certaines séances)
 - Le nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps en fonction des séances pédagogiques dispensées et des contraintes de la zone d'évolution
 - Les longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir
 - Mesures d'hygiène spécifiques, notamment pour les sites extérieurs quand il n'y a pas de vestiaire, eau courante, de toilettes, etc.
 - Mesures de prévention du risque d'incendie et d'évacuation, même pour les sites extérieurs
 - Mesures de co-activité et de gestion des tiers (grimpeurs, cordistes, autre groupe, piétons, etc.)
 - Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement

- Plan général d'accès adresse complète et coordonnées GPS.



L'île Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust
- Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W
Haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust
Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W





LEGENDE

-  Toilette publique et point d'eau
-  Point de rassemblement
-  Circulation piétonne
-  Aire(s) de stationnement des véhicules de secours
-  Accès des véhicules de secours libre et ouvert
-  Zone(s) de stationnement du camion 7 places Positiv' Formation
-  Zone de stationnement des VL stagiaires et visiteurs

Le site d'escalade de l'île aux Pies se trouve sur le département de l'Ille et Vilaine, la rivière l'Oust génère une frontière naturelle avec le département du Morbihan. Le train de départ type en cas d'accident sur le site est géré par le SDIS 35 et donc le CODIS 35 (secteur REDON) avec une évacuation des victimes au moyen d'une embarcation (BRS) par la rivière sur l'autre rive carrossable par des véhicules de secours ce qui évite une évacuation compliquée et traumatique par les chemins piétons existants. La victime est ensuite prise en charge par des équipes VSAV, VLS, SAMU...

- L'île Aux Pies lieu-dit Le Bois Borgne parking visiteur 35600 Bains-sur-Oust
- Coordonnées GPS 47°42'41.4"N 2°06'58.1"W



- **Haut du site (Principal) : Lieu-dit Le Hardais, 35600 Bains-sur-Oust**
 - Coordonnées GPS 47°42'26.3"N 2°06'54.0"W.



3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours



ffme Comité Départemental d'Ille et Vilaine

Site d'escalade - L'Île aux Pies (Bains-sur-Oust) Espace Naturel Sensible du Département

Quelques règles de pratique et consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel

- Il est formellement interdit de modifier l'équipement en place.
- Il est de la responsabilité de tout pratiquant, d'estimer lui-même les risques qu'il prend en s'engageant dans un itinéraire.
- Une formation préalable à l'utilisation du matériel d'escalade et aux techniques de sécurité est indispensable.
- Le port du casque de protection est fortement recommandé.
- Vous partagez les lieux, respectez la pratique de chacun.

Le Département et La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ont mis à votre disposition ce site d'escalade.

Quelques consignes afin de garder un environnement propre et préservé

- Utilisez les parkings aménagés et les chemins d'accès.
- Ramenez vos déchets (y compris les mégots) et ceux des autres.
- Respectez la propreté des lieux, ainsi que la faune et la flore.

La sécurité en falaise ne s'improvise pas. L'escalade est une activité qui présente des risques.
EN CAS D'ACCIDENT : appeler les secours au 18 ou 112.



Pour toutes informations sur les sites d'escalade d'Ille-et-Vilaine ou pour signaler une anomalie sur l'équipement :
 CD35 FFME - 02.99.36.46.85 - 06 34 27 60 10 - info.cd35@ffme.fr
 Agence départementale du pays de Redon - 02 99 02 47 50 - www.ille-et-vilaine.fr
 En vous licenciant auprès d'un club FFME ou en achetant le topoguide d'escalade en Haute-Bretagne (auprès du CD35 FFME), vous participez à l'aménagement et l'entretien des sites d'escalade.

N° 56 / 2016

ARRETE MUNICIPAL

Bains sur Oust

REGLEMENTATION PERMANENTE
Site Escalade
de l'Île aux Pies

Le Maire de la Commune de BAINS SUR OUST

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants.

- Vu le code civil.

- Vu le code pénal et notamment l'article R.610-6.

- Vu le code de la santé publique.

Considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et qu'il y a lieu pour cette de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation du Site d'Escalade de l'Île aux Pies.

ARRETE

ARTICLE 1. er : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à l'ensemble du Site d'Escalade de l'Île aux Pies.

ARTICLE 2 : Il est interdit de sauter du rocher d'escalade, toutefois, des dérogations pourront néanmoins être accordées afin de faciliter le déroulement de manifestations autorisées.

ARTICLE 3 : Les manifestations sportives ou autres sont soumises à autorisation écrite préalable. Les organisateurs seront les seuls responsables des accidents ou dommages matériels causés aux personnes qu'aux biens.

ARTICLE 4 : Les jets de pierre du haut du rocher d'escalade sont interdits.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
 - Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine
 - Services de Secours
 - La Brigade de Gendarmerie de REDON

Bains-Sur-Oust, le 3 mai 2016
 Le Maire
 Marc DERVAL

de jeter vos déchets

Définitions :

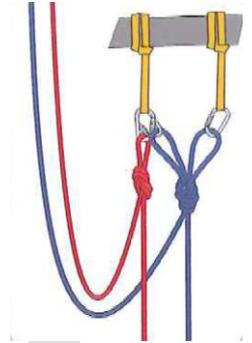
Dispositif d'amarrage:

Un dispositif d'amarrage est un ensemble qui se compose d'un support d'amarrage, d'un dispositif d'ancrage et d'un système de connexion.

Il permet de relier une corde nouée à un support d'amarrage.

Le dispositif d'amarrage peut ainsi être considéré comme une « chaîne » à 3 maillons

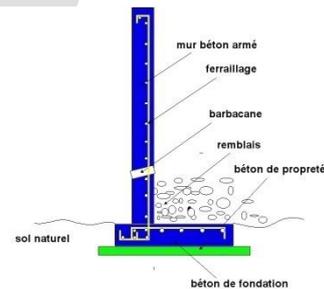
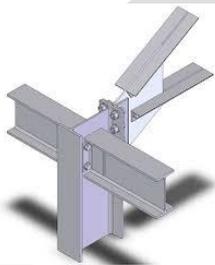
Comme toute « chaîne », le dispositif d'amarrage aura la résistance de son élément le plus faible.



Le support d'amarrage:

C'est un élément qui peut être structurel ou transportable; c'est sur celui-ci que l'on vient fixer un dispositif d'ancrage.

Exemples de supports d'amarrages : arbre, mur en béton, rocher, structure métallique, charpente en bois, édicule...

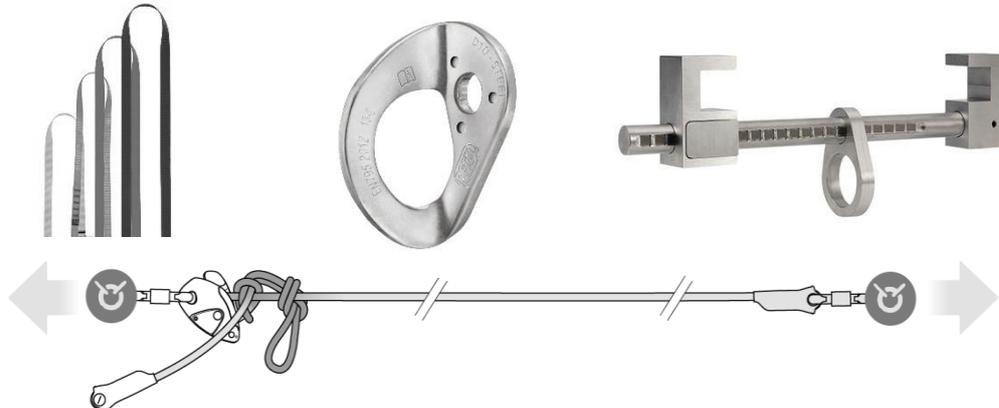
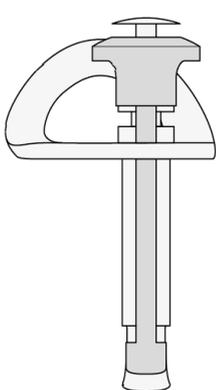


Le dispositif d'ancrage:

Ensemble d'éléments qui comprend un ou plusieurs points d'ancrage ou points d'ancrage mobiles pouvant inclure un élément de fixation, qui est destiné à être utilisé comme une partie d'un système de protection individuelle contre les chutes, qui est destiné à pouvoir être retiré de la structure et à faire partie du système d'ancrage.

Le dispositif d'ancrage doit être de préférence situé au-dessus de la position de l'utilisateur et doit répondre aux exigences de la norme **EN 795 2016**.

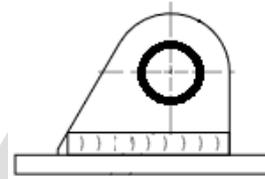
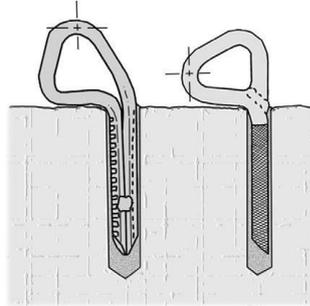
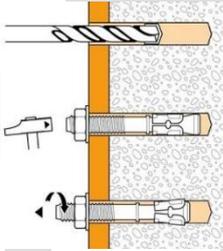
La présente Norme européenne est destinée à être utilisée comme une norme complémentaire des Normes européennes existantes couvrant d'autres composants utilisés dans **les systèmes de protection individuelle contre les chutes**.



L'ancre structurelle:

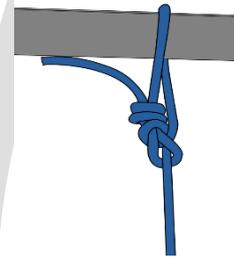
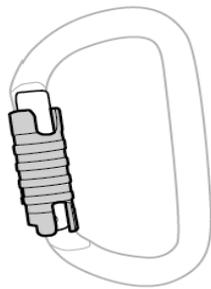
Élément(s) destiné(s) à être utilisé(s) conjointement à un système de protection individuelle contre les chutes et à être incorporé(s) à demeure dans une structure.

- L'ancre structurelle ne fait pas partie du dispositif d'ancrage.
- Lorsqu'un élément est rattaché à la structure par soudage ou scellement chimique par résine, il s'agit d'un exemple d'ancre structurelle.



La connexion:

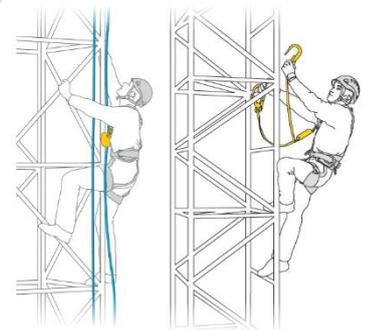
C'est un ou des éléments, qui permettent de connecter les cordes à un point d'ancrage. Le plus couramment, la connexion est réalisée par un nœud gansé et un connecteur ou par un nœud de corde directement autour du support **si celui-ci n'est pas abrasif et qu'il est irréprochable.**



Dispositif d'ancrage pour système d'arrêt des chutes :

La **Norme 795 modifiée en 2016**, précise de son côté les exigences de performances et les méthodes d'essai associées pour les dispositifs d'ancrage à **un seul utilisateur** qui sont destinés à pouvoir être retirés de la structure, avec comme préambule :

« Un dispositif d'ancrage fiable est un composant essentiel de tout **système de protection individuelle contre les chutes** »



Dispositif d'ancrage pour système d'accès et de positionnement aux moyens de cordes :

Il n'y a pas de Norme propre aux amarrage cordistes pouvant s'appliquer à des situations de **suspension continue**. Pour autant, le test d'intégrité proposé, le rajout d'un test statique (masse de 300 kg) suite à la simulation d'une chute dynamique d'un opérateur d'une masse de 100 kg, pourrait correspondre à l'intervention d'un sauveteur comme le demande le code du travail.



Notion de dispositif d'amarrage irréprochable ou garantie :

La **Norme 795 modifiée en 2016**, précise de son côté les exigences de performances et les méthodes d'essai associées pour les dispositifs d'ancrage à **un seul utilisateur** qui sont destinés à pouvoir être retirés de la structure, avec comme préambule :

« Un dispositif d'ancrage fiable est un composant essentiel de tout **système de protection individuelle contre les chutes** »

La norme EN 795 concerne les points d'ancrage des dispositifs anti-chutes (**une personne**).

Elle ne peut pas s'appliquer aux amarrages cordistes, car ceux-ci sont utilisés pour travailler en suspension, voire effectuer un secours (deux cordistes sur le même amarrage). Ils sont sollicités en permanence et non pas seulement dans le cas de l'arrêt d'une chute. La charge à prendre en compte est **de 10 kN à l'intérieur d'un cône de 40°** autour de la ou des directions de travail de la corde. Le support d'amarrage, l'ancre structurelle et les pièces d'ancrage ne doivent pas subir ou présenter de déformation plastique sous cette charge. Ces exigences s'appliquent également à l'ensemble des éléments de l'amarrage.

Tout élément de l'amarrage dont on a la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation, est dit irréprochable. De même un amarrage constitué exclusivement d'éléments irréprochables est appelé amarrage irréprochable. Un amarrage qui comporte un élément qui n'est pas irréprochable (mais qui répond néanmoins aux exigences) est appelé amarrage simple.

Sources : Guide Amarrage Cordistes SFETH

Notion de principe de redondance :

Un amarrage qui comporte un élément qui n'est pas irréprochable (mais qui répond néanmoins aux exigences), devient irréprochable lorsque cet élément est doublé (principe de redondance).

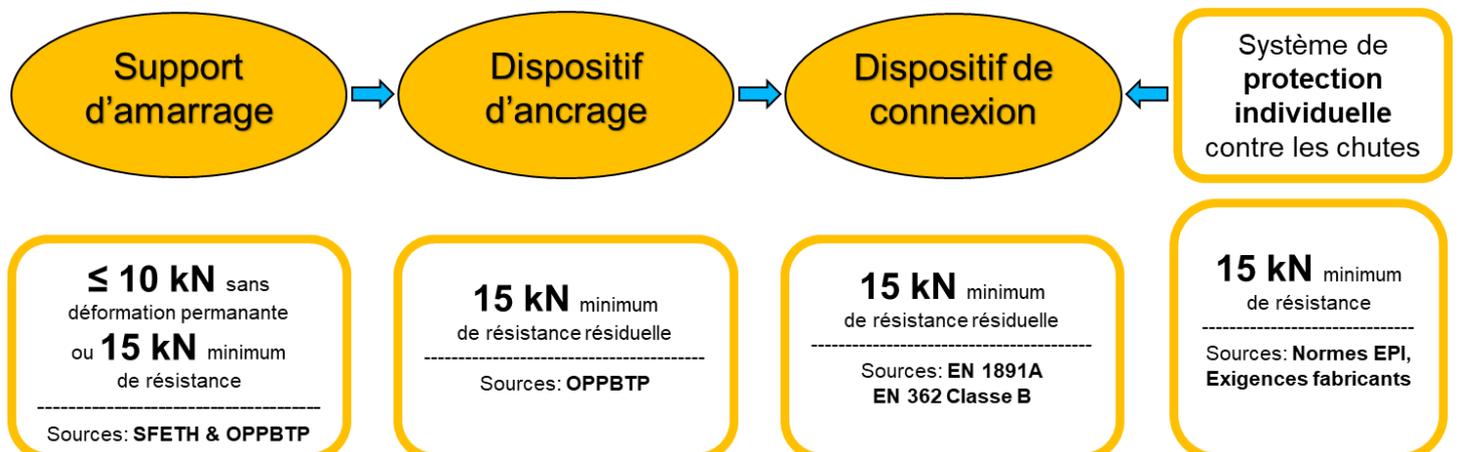
Le principe de redondance peut s'appliquer à tous les éléments de l'amarrage. Dans tous les cas, tous les éléments de l'amarrage doivent répondre a minima aux exigences.

Un élément d'amarrage est donc doublé, non pas parce qu'il aurait une résistance trop faible, il est doublé parce qu'on ne peut avoir la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation.

Tout élément de l'amarrage dont on a la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation, est dit irréprochable.

De même un amarrage constitué exclusivement d'éléments dont on a la garantie qu'ils répondent aux exigences tout au long de l'utilisation, est appelé amarrage irréprochable.

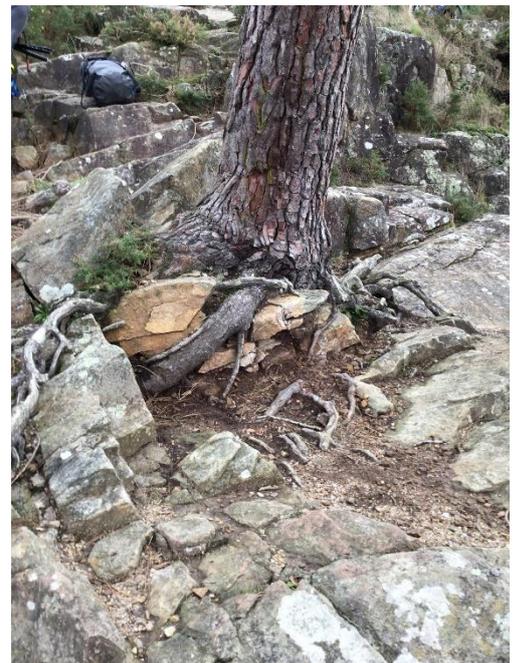
Sources : Guide Amarrage Cordistes SFETH



- **Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calculs**

Supports d'amarrages garanties (irréprochables)

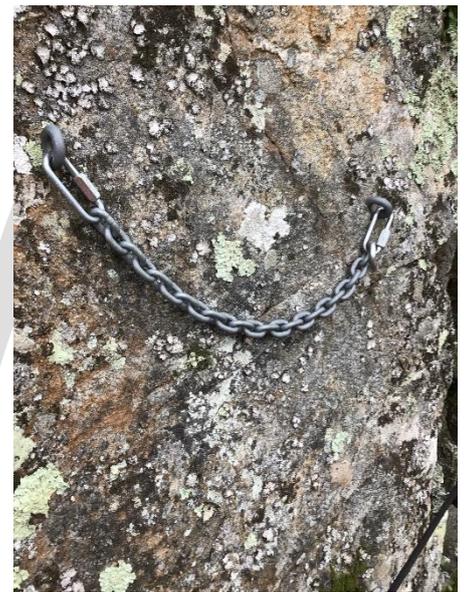
La désignation de ce support d'amarrages garantis (un Pin maritime d'environ 35 cm de diamètre), a été faite sur la base de la surdimensionnement du tronc et du parfait état de santé de l'arbre permettant de justifier d'une résistance supérieure à 10 kN sans déformation plastique dans un cône de 40° ou d'une résistance de 15 kN à la rupture. Cette identification permet également de respecter les recommandations de la profession et les préconisations du code du travail définies dans le décret du 1^{er} septembre 2004. Celui-ci est placé à environ une dizaine de mètres au-dessus des premiers relais à équipe, il permet d'amarrer un dispositif d'amarrage (une corde) permettant l'équipement d'une main courante d'assurance. Il est accessible par le haut du site sans risque de chute depuis un chemin piéton.



Dispositif d'ancrage et ancre structurelle non garantis nécessitant un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.

Les dispositifs d'ancrages et des ancrs structurelles sur le site de l'île aux Pies sont de type relais d'escalade, permettant aux stagiaires, formateurs d'équiper des dispositifs d'amarrage pour l'accès et le positionnement au moyen de cordes et/ou la mise en œuvre de système d'arrêt des chutes.

Les dispositifs d'ancrages et les ancrs structurelles non garantis nécessitant de ce fait un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.

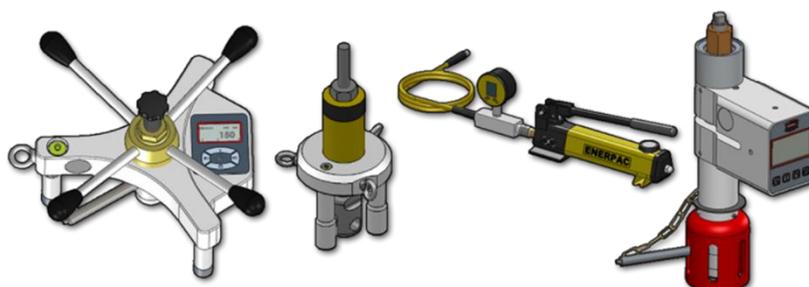


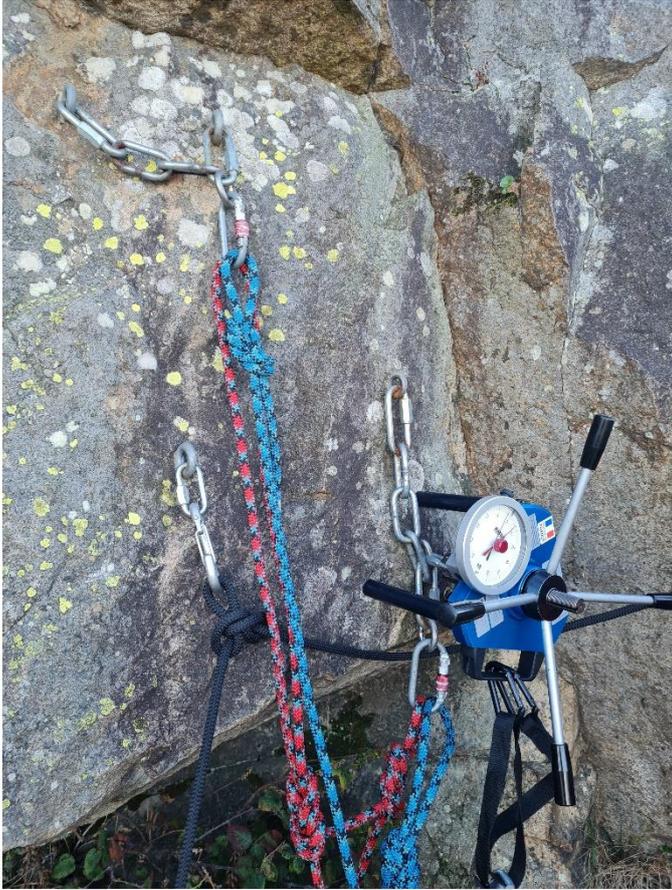
Les tests de validation des dispositifs d'ancrage et des ancrs structurelles sont réalisés selon la recommandation de la CNAMTS R430 pour une utilisation antichute.

Dans le cas de scellement dans une maçonnerie, un essai sous 500 daN pendant 15 secondes afin de justifier de la bonne adéquation entre le type de scellement retenu et la structure d'accueil est réalisé. Le serrage du scellement est réalisé conformément au couple donné par le fabricant. Pour les assemblages mécaniques, le poseur respecte le couple de serrage défini dans la note de calcul.

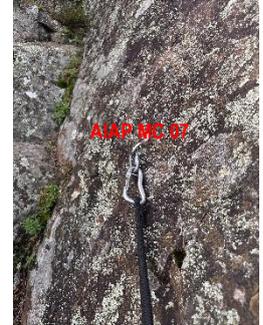
L'ancre structurelle fait l'objet d'une vérification visuelle tous les ans et d'essais statiques à 500 DaN durant 15 secondes selon un plan pluriannuel permettant à terme une vérification complète de l'installation. Un essai statique supplémentaire est également effectué chaque fois que nécessaire : dégradation apparente, surcharge liée à une chute accidentelle, utilisation inadaptée...

Tous les dispositifs d'ancrages et les ancrs structurelles du site de l'île aux Pies sont contrôlés visuellement avant chaque utilisation. Ils sont enregistrés sur Planet EPI avec une procédure de test de mise en service et une procédure de vérification générale périodique. Les résultats du contrôle sont inscrits au registre de sécurité de Positiv 'Formation.





Catalogue dispositif d'ancrage et ancre structurelle non garantis nécessitant un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.



**ANCRAGE ILE AUX PIES
MAIN COURANTE
(ACCÈS HAUT)**



GENERALITE UTILISATION DES EPI CAT 3 (NORME EN363) SUR LE SITE DE L'ILE AUX PIES

Phases dangereuses en cours de formation	Risques	Mesures décidées	Qui fait ST/FOR
Nombre de personnes	Risque gestion de groupe	6 à 8 stagiaires par formateur, 1 seul groupe CQP C possible. Un balisage doit être mis en place lors des phases de co-activité (grimpeurs), un découpage du site (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation et l'accès des secours. Mise en place des EPC adaptés, (rubalises)	FOR
Communication avec le groupe	Gestion de la communication difficile sur le site	3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours.	ST/FOR
Gestion des EPI antichute	Non-Conformité et non-respect des Normes en vigueur, non-respect des recommandations de la profession	<p>La protection individuelle est réalisée au moyen d'EPI conforme aux prescriptions techniques du code du travail et dans les limites d'utilisation définies dans les notices techniques des fabricants. Ils sont vérifiés tous les douze mois par une personne compétente ainsi qu'avant, pendant et après chaque utilisation et sont inscrits dans le registre de sécurité de l'entreprise. Ils sont fournis par l'organisme de formation.</p> <p>Les harnais antichutes sont normés à minima EN 361 pour une utilisation en antichute simple. Les connecteurs sont normés EN 362 classe A,B,M,T,Q et sont utilisés à bon escient (zicral ou acier, verrouillage auto ou manuel). Les systèmes d'arrêts des chutes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 353/1 antichute mobile sur support d'assurage rigide. -EN 353/2 antichute mobile sur support d'assurage flexible. -EN 355 absorbeur d'énergie. -EN 360 rappel automatique. <p>Les dispositifs d'ancrages sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 795 type A fixe -EN 795 type B mobile -EN 795 type C ligne de vie horizontale -EN 795 type D rail horizontal -EN 795 type E corps mort <p>Les harnais d'accès et positionnement au moyen de cordes sont Normés EN 361, EN 358, EN 813.</p> <p>Les cordes semi statiques sont normées EN 1891 de type A, d'un diamètre minimum de 10 mm et d'une longueur adaptée minimum 60 mètres pour le site et une corde de 100 mètres pour la main courante d'assurage. (kit Ile Aux Pies)</p> <p>Les cordes dynamiques sont normées EN 892 à simple.</p> <p>Les longes de maintien et réglable sont manufacturées normées EN 354 ou EN 358, elles sont munies de connecteur à verrouillage automatique minimum double actions normées EN 362</p> <p>Les dispositifs de réglages des cordes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 12841 A antichute (système de contre assurage). -EN 12841 B bloqueurs. -EN 12841 C descendeur (auto bloquant, auto freinant), reliées au harnais au moyen d'un connecteur à verrouillage automatique triple actions. <p>Les poulies sont normées EN 12278.</p> <p>Les poulies bloqueur sont normées EN 567.</p>	FOR

<p>Choix des supports d'amarrages pour l'utilisation des EPI</p>	<p>Rupture d'un support Chute de hauteur</p>	<p>Les treuils sont normés EN 1496 et les évacuateurs de secours sont normés EN 341. Les casques sont adaptés aux travaux en hauteur, ils sont normés EN 341 casque industrie et EN 12492 pour la jugulaire.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Utilisation des EPI antichutes</p>	<p>Chute de hauteur Facteur de chute Tirant d'air Pendulaire</p>	<p>L'irréprochabilité des supports d'amarrages pour les techniques de positionnements aux moyens de cordes répond aux exigences de la profession (définie par FTC) à savoir 10 kN sans déformation plastique dans un cône de 40°. Ils sont validés aux moyens de notes de calculs en annexe de ce document lorsqu'ils répondent à ces exigences. Les dispositifs d'ancrages EN 795 et les ancrs structurelles sont vérifiés selon les préconisations techniques des fabricants et réglementaires (vérification tous les douze mois) ou au moyen d'une procédure interne à l'entreprise (échantillonnage test extractomètre R430, contrôle visuel)...</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p>	<p>Chute d'objet, chute de pierres</p>	<p>Lors de l'utilisation de tous ces systèmes EPI, le formateur doit s'assurer de la compréhension et de la gestion des facteurs de chutes, des tirants d'air et des pendulaires dans le choix et la méthodologie d'équipement qui a été choisie par les stagiaires afin de réaliser les travaux qui leur ont été demandés dans le respect des notices des fabricants. Respect des dix commandements du cordiste.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Ambiance Thermique</p>	<p>Exposition aux conditions climatiques</p>	<p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage du site en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de rubalise...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire sur le site.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Dangers liés à l'activité physique</p>	<p>Troubles musculo-squelettique</p>	<p>Prise en compte de la déshydratation, coup de chaleur, engelures, crevasses hypothermie sensibiliser les stagiaires à ces risques. Aménagement de temps de pauses pour se réhydrater, utilisation de vêtements techniques pour le chaud ou le froid.</p>	<p>ST/FOR</p>
<p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p>	<p>Difficulté à intervenir</p>	<p>Sensibiliser aux risques liés aux mauvaises postures de travail en général et lors de l'utilisation d'un harnais, les blessures dues à une mauvaise utilisation du corps et du matériel (tendinites, lombalgies, coupures, écrasements...) ainsi que les moyens de s'en préserver. Les chaussures de sécurité, les gants, le casque les vêtements de travail doivent être portés dans toutes les zones de travail, d'une manière plus général sur le site.</p>	<p>ST/FOR</p>
		<p>Tous les formateurs sont SST . Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les supports définies, voir note de calcul en annexe). Une trousse de secours adaptée est disponible dans le sac à dos du formateur.</p>	<p>ST/FOR</p>

- **Définition des séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières en adéquation avec le référentiel d'activités et de compétences du CQP C**

CQP CORDISTE

BC1 / TECHNIQUES FONDAMENTALES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR

A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail

C1 Évaluer les nœuds d'usages

C2 Réaliser les nœuds d'usage courant référencés par la profession

C3 Mettre en place des amarrages sur les supports et ancrages désignés par l'employeur

C4 Installer des cordes et/ou systèmes EPI contre les chutes de hauteur depuis des points d'ancrages ou supports d'amarrage identifiés afin de sécuriser les accès et le poste de travail

A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur

C5 Utiliser les techniques de progression appropriées afin de se déplacer de plain-pied et en hauteur en toute sécurité

C6 Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension appropriées

C7 Utiliser les techniques d'assurage de son co-équipier progressant en appui sur une structure existante afin de sécuriser son déplacement

BC2 / PARTICIPATION A L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier

C8 Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail communiqués de façon écrite ou orale

C9 Appliquer les modes opératoires de l'opération de travail en hauteur, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler

C10 Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche

A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes

C11 Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés afin de pouvoir réaliser une tâche

C12 Utiliser les appareils de progression, maintien et EPI contre les chutes de hauteur dans la réalisation d'un travail sur cordes

C13 Vérifier l'état de conservation des appareils de progression et antichute en service

A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie

C14 Mettre en place le poste de travail pour réaliser une tâche de façon ergonomique (afin d'éviter contraintes posturales et blessures)

C15 Respecter les consignes générales et utiliser les dispositifs mis à disposition pour évacuer son poste de travail en sécurité

A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail

C16 Communiquer au sein de l'équipe afin d'effectuer les tâches à réaliser

C17 Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter afin d'anticiper les contraintes de la co-activité

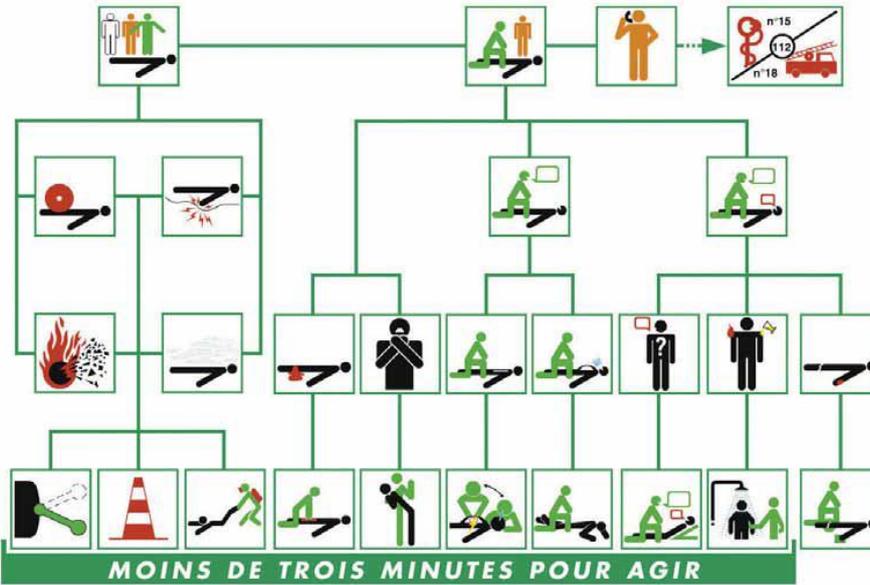
BC3 / PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE

A1 Appliquer une méthode de secours simple

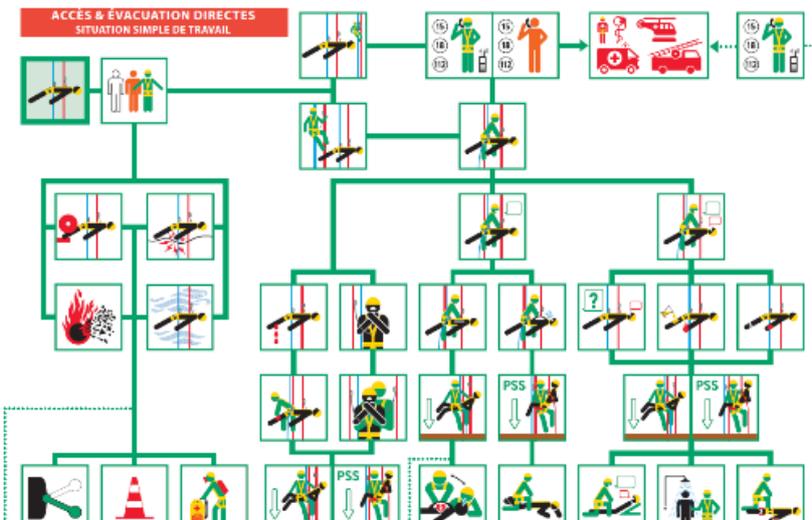
C18 Évacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt des chutes à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé

C19 Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours

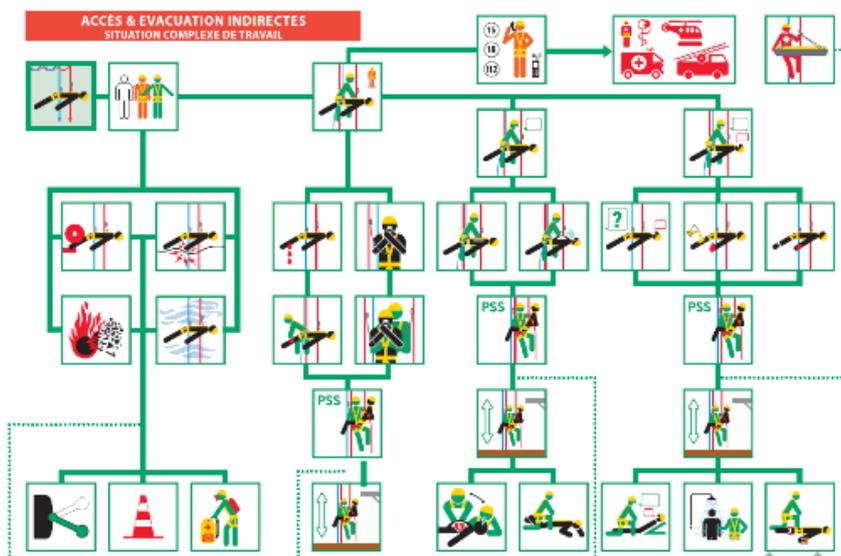
PLAN D'INTERVENTION SST ET SSC



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



ACCES SITE PRINCIPAL ILE AUX PIES

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 25 mètres (relais)
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séances : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 8 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **60 mètres pour le site et une corde de 100 mètres pour la main courante d'assurance (7 kits cordes Ile Aux Pies)** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :



CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

Phases dangereuses en cours de formation	Risques	Mesures décidées	Qui fait ST/FOR
Nombre de personnes sur le site	Gestion du groupe	8 stagiaires sur cordes plus 1 formateur	ST et FOR
Communication avec le groupe	Gestion de la communication difficile sur le site	3 Talkies Walkies en moyen de communication à disposition des stagiaires et du formateur permettant également une gestion des secours.	ST et FOR
Accès au relai des voies d'escalade par le haut du site principal	Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire	Accès en haut du site principal par un chemin piéton pour l'installation d'une main courante d'assurance sécurisée par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurance flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2). Départ pour l'amarrage de tête sur le Pin maritime désigné dans la notice. Les fractionnements de la main courante sont réalisés sur des ancres chimiques et connecteurs inox installés à demeure sur le site, contrôlés visuellement et testés, (voir note de calcul, notice et marquage en annexe). Cette main courante d'assurance permet d'accéder et de sécuriser la terrasse où se trouvent les relais des voies d'escalade du secteur principal.	ST et FOR

<p>Poste de travail sur les voies</p>	<p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p>	<p>Des relais (deux ancrages chimiques reliées l'une à l'autre par une chaîne garantie permettant d'obtenir l'irréprochabilité des têtes de verticales) sont disponibles pour amarrer les postes de travail.</p> <p>Deux chemins piéton de part et d'autre du secteur principal permettent de rejoindre le haut ou le bas du site en sécurité.</p> <p>Les fractionnements des postes de travail sont réalisés sur des ancrages chimiques installés sur le site, contrôlés visuellement et testés, (voir note de calcul, notice et marquage en annexe).</p>	<p>ST et FOR</p>
<p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p>	<p>Chute d'objet, chute de pierres</p>	<p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage du site en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais</p>	<p>ST et FOR</p>
<p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p>	<p>Difficulté à intervenir</p>	<p>Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les relais, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> <p>Le site d'escalade de l'île aux Pies se trouve sur le département de l'Ille et Vilaine, la rivière l'Oust génère une frontière naturelle avec le département du Morbihan. Le train de départ type en cas d'accident sur le site est géré par le SDIS 35 et donc le CODIS 35 (secteur REDON) avec une évacuation des victimes au moyen d'une embarcation (BRS) par la rivière sur l'autre rive carrossable par des véhicules de secours ce qui évite une évacuation compliquée et traumatique par les chemins piétons existants. La victime est ensuite prise en charge par des équipages VSAV, VLS, SAMU...</p>	<p>FOR</p>

- Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement

La gestion des déchets dans un organisme de formation est un aspect essentiel de la responsabilité environnementale. En effet, les organismes de formation produisent souvent une quantité importante de déchets, tels que des papiers, des emballages, des fournitures de bureau et parfois même des équipements électroniques obsolètes.

Pour assurer une gestion efficace des déchets, Positiv 'Formation à mis en place des mesures de réduction, de réutilisation et de recyclage. Tout d'abord, il est primordial de sensibiliser le personnel et les apprenants à l'importance de la réduction des déchets. Cela peut se faire en encourageant l'utilisation de supports numériques plutôt que de documents imprimés, en favorisant l'utilisation de gourdes réutilisables au lieu de bouteilles en plastique, et en mettant en place des politiques de réutilisation des fournitures de bureau.

En ce qui concerne le recyclage, Positiv 'Formation à mis en place des systèmes de collecte sélective des déchets. Des bacs de recyclage clairement identifiés sont mis à disposition dans les locaux de l'organisme de formation. Il est également important de collaborer avec des entreprises de recyclage locales pour s'assurer que les déchets recyclables sont correctement traités.

Enfin, pour les équipements électroniques obsolètes, Positiv 'Formation les fait recycler de manière appropriée. Un partenariat avec une entreprise spécialisées dans le recyclage des équipements électroniques a été mise en place, il récupère et recycle ces appareils de manière écologique.

IL EST RAPPELE QU'EN PLUS DES DISPOSITIONS PARTICULIERES, CI-DESSUS, LES STAGIAIRES SE CONFORMERONT:

- 1° / aux consignes particulières
- 2° / au règlement intérieur applicable dans l'établissement
- 3° / aux documents joints au plan de prévention

ASSURANCE

L'entreprise s'engage à justifier d'une assurance couvrant les dommages corporels et matériels d'accidents ou d'incendie qu'elle pourrait occasionner du fait de l'exercice de sa profession.

Fait en double exemplaire à

le

POUR L'ENTREPRISE

Nom, prénom et visa :

Remontée d'Informations SSE



- Presqu'accident (incident / évènement réalisé, mais sans impact SSE)
- Situation Dangereuse (impact SSE potentiel, mais pas réalisé)
- Bonne idée d'amélioration SSE

NOM et Prénom :	
Coordonnées :	
Fonction (Président de jury, évaluateur, etc.) :	
Localisation :	
Classement gravité potentielle (entourez la réponse) :	1- Impact faible 2- Avec conséquences potentielles réversibles 3- Avec conséquences potentielles irréversibles
Compte-rendu des FAITS (précisé si photos et/ou dessins en annexe) :	
Matériels ? :	
Matériaux ? (produits) :	
Milieu ? (environnement de travail) :	
Main d'œuvre ? (comportement, facteur humain) :	
Méthode ? (organisation) :	
Actions Immédiates :	